



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Gestion du changement à la CCSN



Conférence du CTAC – Ottawa, 2 juin 2002
Linda J. Keen, présidente et première dirigeante

Canada



Mandat de la CCSN



Aux termes de la loi adoptée par le Parlement ainsi que des politiques, directives et engagements internationaux du gouvernement fédéral, la CCSN a pour mandat :

- de réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada;
- de réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés;



Mandat de la CCSN (suite)



- de mettre en oeuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, notamment des mesures sur la non-prolifération des armes nucléaires et engins explosifs nucléaires;
- d'informer le public – sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation – sur ses activités et sur les conséquences, pour la santé et la sécurité des personnes et pour l'environnement, des activités précitées;
- de mener des projets spéciaux.



Secteurs d'activité de la CCSN



La CCSN compte deux secteurs d'activité :

- la protection de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement;
- la non-prolifération et les garanties.



Gouvernance de la CCSN



La CCSN se compose de deux parties distinctes :

- un tribunal quasi judiciaire qui se compose d'au plus sept membres, nommés par le gouverneur en conseil; lignes directrices strictes au sujet des conflits d'intérêts;
- Un effectif de 480 employés, surtout des spécialistes en sûreté, génie, physique, environnement, facteurs humains, etc.



COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

CADRE D'EXCELLENCE

Loi sur la sûreté
et la réglementation
nucléaire et
Charte de gestion

Cadre de planification
stratégique

Structure
organisationnelle

Gestion de
l'information et des
connaissances

- MANDAT
- MISSION
- VISION
- VALEURS

- INTERNES
- EXTERNES

Le 10 Janvier 2002



Vision stratégique



Devenir l'un des meilleurs organismes de réglementation au monde

Trois objectifs :

- assurer l'efficacité et l'efficacité du régime de réglementation de la CCSN;
- assurer à la CCSN un niveau élevé d'ouverture et de transparence;
- faire en sorte que la CCSN attire et garde d'excellents employés.



Vision stratégique



Travail à faire

- Mesures du rendement/analyse comparative;
- Mise en oeuvre de la fonction de contrôleur moderne.



Vision stratégique



Bonnes nouvelles

- Un bon fondement législatif (même si certains changements en matière de sécurité sont nécessaires);
- Plan stratégique et objectifs concrets;
- Excellente surveillance au niveau de l'organisation / suivi des résultats;
- Transparence élevée et indépendance.



Changements organisationnels



- Restructuration complète au cours de la dernière année (en deux volets);
- Séparation des fonctions de tribunal et du personnel;
- Responsabilités claires/guichet unique pour les opérations.



Changements organisationnels



Travail à faire

- Trop tôt pour évaluer les résultats du volet II;
- Le changement est difficile!



Changements organisationnels



Bonnes nouvelles

- Réaction positive – volet I



Défis futurs



- Les incidences de la mondialisation de l'industrie sur l'approche nationale en matière de réglementation;
- Recrutement et maintien de l'effectif;
- Recrutement des commissaires;
- Gestion du savoir.